Genie
A TEREX BRAND

Supplément au manuel de l'opérateur

Fall Arrest Guidance Booms

Traduction des instructions originales
First Edition
Third Printing
Part No. 233990FRGT

Manufacturer: CE & UKCA

Terex Global GmbH
Bleicheplatz 2
Schaffhausen, 8200
Switzerland

Note: Terex Global GmbH is also known as "Genie" when referenced in this manual.

EU Authorized representative:

Genie Industries B.V.
Boekerman 5
4751 XK OUD GASTEL
The Netherlands

UK Authorized representative:

Genie UK Limited
The Maltings
Wharf Road
Grantham
NG31 6BH
UK

Comment nous contacter :

https://www.genielift.com/region-selector

Pour accéder aux autres langues disponibles pour ce supplément :

- Consulter https://www.genielift.com https://www.genielift.com/en/support/manuals
- Utiliser les liens pour localiser les manuels de l'opérateur
- Sélectionner une langue
- Sélectionner des suppléments

Table des matières

Introduction 1
Guide de système antichute 2

Copyright © 2011 par Terex Corporation

Première édition : troisième impression, janvier 2024

Genie, « S » et « Z » sont des marques déposées de Terex South Dakota, Inc. aux États-Unis et dans de nombreux autres pays.

Ces machines sont conformes aux normes

CE - Directive CE 2006/42/CE

UKCA - Règlement britannique de 2008 sur la fourniture de machines (sécurité)

ANSI/SAIA A92.20
CAN/CSA B.354.6
AS1418:10

Introduction

Guide de système antichute pour flèches automotrices Genie

Contexte

Les flèches sont conçues pour amener du personnel à des postes de travail en hauteur. Les organismes de réglementation de nombreuses régions du monde exigent désormais que la nacelle soit équipée d'un système de protection personnelle contre les chutes en plus de rampes de sécurité. La protection personnelle contre les chutes peut consister en un système de retenue ou un système antichute. Selon le travail effectué, un système de retenue ou un système antichute doit être utilisé lorsque l'on se trouve dans la nacelle. Le travail exige parfois que l'on sorte de la nacelle pour s'appuyer sur une structure attenante. Si la structure attenante n'est pas équipée pour garantir une protection appropriée contre les chutes, la flèche Genie peut être utilisée comme point d'ancrage d'un système antichute*.

Cette section décrit comment utiliser les flèches Genie pour ancrer un système antichute.

*Applicable uniquement dans certain(e)s pays/régions : consulter les réglementations gouvernementales, provinciales, locales et de site de travail en vigueur ou les consignes de conformité du marché d'utilisation.

Définitions

Systèmes de retenue

Les systèmes de retenue éliminent les risques de chute d'un travailleur. Un système de retenue peut inclure une sangle ou un harnais de sécurité. Lorsqu'un système de retenue est utilisé comme protection contre les chutes dans une nacelle montée sur flèche, l'employeur, l'utilisateur ou l'opérateur doit s'assurer que la longe et le point d'ancrage sont disposés de façon à empêcher l'opérateur de tomber hors de la nacelle.

Systèmes antichute

Un système antichute est un système qui permet d'arrêter une chute. Les sangles de sécurité sont interdites sur ce type de système qui exige, à la place, un harnais complet avec une longe de sécurité qui limite la distance de chute et la force d'arrêt sur la personne. Les longes antichute intègrent généralement une section absorbant les chocs ou se présentent sous la forme d'une longe autorétractable à câble/sangle.

Longe autorétractable à câble/sangle

Dispositif de décélération contenant un câble enroulé sur un tambour qui peut être lentement déroulé de, ou enroulé sur, le tambour sous une légère tension pendant le mouvement normal de l'employé et qui, en cas de chute, bloque automatiquement le tambour et stoppe la chute. L'utilisation d'une longe autorétractable à câble/sangle comme longe antichute est autorisée sur les nacelles montées sur flèche. La longe autorétractable à câble/sangle utilisée en cas de sortie de la nacelle doit limiter toute chute libre à 6 pi/1,8 m maximum (6,6 pi/2 m dans certaines parties du monde).

Guide de système antichute

Lors de la définition d'un espace/de conditions de travail, l'ordre de préférence en matière de protection contre les chutes est le suivant :

1 Système de retenue : pour empêcher toute chute potentielle

2 Système antichute : pour limiter les blessures en cas de chute

Les nacelles automotrices Genie peuvent être utilisées pour ancrer le système antichute, y compris lorsque l'on travaille à l'extérieur de la nacelle et que l'on y reste connecté conformément aux lignes directrices suivantes :*

*Applicable uniquement dans certain(e)s pays/régions : consulter les réglementations gouvernementales, provinciales, locales et de site de travail en vigueur ou les consignes de conformité du marché d'utilisation.

1 La protection contre les chutes de l'opérateur de flèche doit être fournie par le propriétaire, l'employeur, l'utilisateur ou l'opérateur de la flèche.

2 Une « personne qualifiée » qui connaît les réglementations et systèmes en matière de protection contre les chutes doit définir l'espace de travail et le système antichute qui garantissent la sécurité du travailleur.

3 La stabilité des flèches Genie a été testée sur une surface plane pour une personne de 300 lb/136 kg équipée d'un système antichute et la charge autorisée restante sur la nacelle. C'est pourquoi le poids d'une personne, outils et équipements inclus, qui sort de la nacelle alors qu'elle est attachée à l'un des points d'ancrage de la nacelle ne doit pas dépasser 300 lb/136 kg.

4 Les points d'ancrage soudés permanents des nacelles automotrices Genie ont été testés pour résister à une force statique de 3 600 lb/16 kN.

5 Le point d'ancrage est intégré à un système antichute. L'utilisateur doit s'équiper d'un dispositif de limitation de la force d'arrêt à 1 349 lb/6 kN maximum (1 798 lb/8 kN dans certaines parties du monde). Respecter toutes les réglementations locales et gouvernementales en vigueur.

6 Le système antichute doit limiter toute chute libre potentielle à 6 pi/1,8 m (6,6 pi/2 m dans certaines parties du monde). Respecter toutes les réglementations locales et gouvernementales en vigueur.

7 Une seule personne est autorisée à sortir ou travailler à l'extérieur de la nacelle lorsqu'elle est attachée à un point d'attache de la longe de sécurité approuvé.

8 Le poids d'une personne attachée à un point d'attache de la longe de sécurité approuvé et qui travaille à l'extérieur de la nacelle doit être inclus dans le calcul de la charge de la nacelle.

9 Les employés et opérateurs doivent être conscients et tenir compte du mouvement vertical et horizontal potentiel de la nacelle lors de la sortie de ou de l'entrée dans la nacelle d'une flèche relevée.

10 La flèche doit être sur une surface ferme et plane pour pouvoir être utilisée comme point d'ancrage du système antichute.

11 Une personne formée à l'utilisation de la flèche Genie doit rester au sol, près des commandes au sol de la machine, ou près des commandes de la nacelle pour éviter toute utilisation illicite et empêcher que la machine ne soit utilisée lorsqu'elle sert de point d'ancrage du système antichute.

Guide de système antichute

12 Le système de protection contre les chutes doit respecter toutes les exigences locales, provinciales, fédérales, du site de travail et du fabricant en vigueur concernant l'utilisation d'un équipement personnel de protection contre les chutes.

13 Ne pas utiliser la flèche lorsque l'opérateur s'est détaché et a quitté la nacelle.

14 Mettre en place un plan de secours à appliquer dans les situations d'urgence susceptibles de survenir lors du travail en hauteur.

15 Pour des raisons de sécurité et en ce qui concerne les équipements destinés à une utilisation dans un système antichute, il est essentiel de tenir compte des points suivants lors du positionnement du point d'ancrage et de l'exécution du travail :

- distance de décélération maximale autorisée ;
- longueur de blocage maximale (pour longe autorétractable à câble/sangle uniquement) ;
- tout étirement du câble ou de la sangle au-delà de la distance de décélération ;
- hauteur de l'opérateur ;
- tout effet de harnais, longes autorétractables à sangle incluses ;
- facteur de sécurité (doit être suffisant pour garantir le respect de l'espace requis entre l'opérateur et la surface inférieure) ;
- tout mouvement de la nacelle dû à des charges dynamiques ;
- toute obstruction sous la nacelle ;
- tout autre type de circulation ou de distraction susceptible d'affecter la sécurité.

16 Utiliser le dispositif d'ancrage comme un équipement de protection personnelle contre les chutes et en aucun cas comme un équipement de levage/abaissement.

Compte tenu des informations fournies dans le présent guide Genie, le propriétaire, l'employeur, l'utilisateur et l'opérateur de l'équipement s'engagent par la présente à indemniser et à mettre hors de cause Terex USA, Terex Global GmbH, sa société mère et ses filiales, pour tou(te)s responsabilités, réclamations, poursuites, pertes, coûts et frais de justice causés par, découlant de ou résultant d'une négligence ou omission dans l'utilisation de l'équipement, ou bien du non-respect des critères définis dans le présent manuel en relation avec l'utilisation d'une flèche comme point d'ancrage d'un système antichute, ou des règles de sécurité et instructions d'utilisation du Manuel de l'opérateur. **En utilisant la flèche comme point d'ancrage d'un système antichute, vous acceptez de respecter les exigences définies dans la présente, y compris concernant l'indemnisation. Si vous refusez, ne poursuivez pas l'utilisation proposée.**

Guide de système antichute

⚠ AVERTISSEMENT Le non-respect des restrictions, instructions et avertissements mentionnés dans cette section, dans le manuel de l'opérateur et le manuel de sécurité ou du propriétaire applicable peut entraîner des blessures graves, voire mortelles.

Exigences du propriétaire, de l'employeur, de l'utilisateur ou de l'opérateur :

1 Une copie du présent supplément doit toujours accompagner le manuel de l'opérateur dans le compartiment de rangement étanche situé sur l'équipement.

2 Les opérateurs doivent avoir été formés et posséder les qualifications requises pour l'utilisation en toute sécurité de l'équipement et être familiarisés avec le modèle spécifique d'équipement Genie, et notamment :

- connaître et respecter les manuels de l'opérateur et de sécurité ;
- comprendre toutes les commandes ainsi que la signification des autocollants et messages d'avertissement ;
- connaître et comprendre tous les dispositifs de sécurité spécifiques à l'équipement actuellement utilisé ;
- être informés des risques spécifiques associés à l'utilisation de l'équipement Genie dans l'application, et prendre toutes les mesures nécessaires, y compris celles fournies par l'utilisateur ou l'employeur, pour les éviter.

3 L'utilisateur ou l'employeur et l'opérateur doivent respecter toutes les consignes, réglementations et normes du site de travail, locales, nationales, étatiques, provinciales ou fédérales en vigueur liées à l'utilisation de l'équipement et de ses modifications.

4 L'équipement Genie doit être dans un état et une configuration de fonctionnement corrects.

Distribué par :

www.genielift.com